

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20137828

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le **13/11/2020**

**Le Greffier
Greffé**

N° d'entreprise : **0439 530 061**

Nom

(en entier) : **T.G. Light Immo**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Forêt, 47 à 6900 Champlon-Famenne (Waha-Marche-en-Famenne)**

Objet de l'acte : renouvellement mandats administrateurs - CA

Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "T.G. Light Immo", dont le siège est situé à 6900 Champlon-Famenne, rue de la Forêt, 47, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0439.530.061, tenue au siège en date du 6 novembre 2020, il résulte ce qui suit:

1.L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Eric TREMBLOY, prénommé ;
- Madame Monique GATHY, également prénommée.

Ils sont nommés pour une durée de maximum 6 ans, leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de mai 2026, laquelle pourvoira à leur remplacement ou au renouvellement de leur mandat.

Leur mandat est gratuit.

2.L'assemblée décide de ratifier les engagements pris par eux, ensemble ou séparément, au nom et pour compte de la société, rétroactivement depuis le premier mai 2007.

3.L'assemblée générale décide en outre de donner mandat spécial à Madame Chantal BURON, à l'effet de signer tous les documents requis pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent du présent procès-verbal et sa publication au Moniteur Belge.

Conseil d'administration

D'un même contexte, les administrateurs dont le mandat a été renouvelé décident de nommer en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Eric TREMBLOY, prénommé, qui accepte.

Pour extrait conforme.

Déposé en même temps:

Une copie du PV de l'assemblée générale du 06/11/2020

Chantal BURON,

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).